

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 03-2024

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, un règlement portant le numéro 03-2024.

Ce règlement modifie le règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 afin de modifier la définition d'un agrandissement, de mettre à jour les contraventions et pénalités relatives aux arbres et de préciser une condition d'émission du permis de construction.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 mars 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 26 mars 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 26 mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mars 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière